

Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de droit	
		Taux de droit préférentiel	Taux de la nation la plus favorisée moins
1	2	3	4
	- Piments séchés ou broyés ou pulvérisés		
20 10	-- Non transformés	En franchise	
20 90	-- Autres	En franchise	
0905.0000	Vanille	En franchise	
0907.0000	Girolles (antofles, clous et griffes).	En franchise	
0910.	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices :		
	- Autres épices :		
ex. 99 00	-- Autres, thym, feuilles de laurier	En franchise	
1001.	Froment (blé) et méteil :		
	- Froment (blé) dur :		
	-- Autres :		
	--- Propres à l'alimentation humaine		
ex.10 32	---- Importés dans les limites du contingent tarifaire (cont. 26)		1.00
1202.	Arachides non grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées :		
	- En coques :		
	-- Autres :		
10 91	--- Propres à l'alimentation humaine	En franchise	
10 99	--- Autres	En franchise	